

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
**A. COUÉSLANT, Directeur** | **L. BONNET, Rédacteur en chef**  
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

### La Séparation et le Gouvernement. — Le Budget.

Le gouvernement a répondu comme il convenait aux provocations du pape et à la résistance, attristée malgré tout, de l'Eglise de France aux lois de la République.

Il propose aux Chambres une série de mesures que l'on peut grouper sous trois chefs : 1° dans le but d'assurer pleinement la liberté de conscience, les édifices cultuels (églises, cathédrales) sont laissés pleinement à la disposition des fidèles et des prêtres. Sur ce point donc, la loi très libérale de 1905 n'est pas abrogée et même le projet Clemenceau laisse au clergé non plus seulement le droit d'user de la loi de séparation et de la loi de 1880 pour assurer la légalité de leurs réunions, mais encore il leur offre les avantages de la loi sur les associations de 1901. Cet avantage est si grand que beaucoup de républicains de gauche hésitent à le concéder; ils craignent qu'à l'abri des dispositions très larges de cette nouvelle législation, la puissance cléricale ne se reconstitue lentement et ne mette plus tard la République en échec.

2° Quoique parmi les prêtres ayant droit aux allocations, n'obéira pas aux dispositions de ce projet, c'est-à-dire continuera d'être en révolte contre la légalité, verra son traitement supprimé. Mais en aucun cas on ne touchera aux pensions accordées aux vieillards.

3° La seule mesure de répression prise par le cabinet, consiste dans la dévolution immédiate des biens cultuels. Déjà plus de 30 évêchés ou archevêchés et plus de 80 séminaires ont été évacués par leurs anciens locataires. Et tous ces biens vont revenir à leurs propriétaires légitimes : Etat, départements ou communes.

La pénitence est douce, puisqu'elle n'atteint personne dans les nécessités de l'existence, et qu'elle n'interdit en aucune façon aux établissements cléricaux de se reconstituer dans des locaux leur appartenant.

Avec raison, le gouvernement a abandonné d'une part l'idée de priver de leurs droits de citoyens les évêques, parce que fonctionnaires d'un gouvernement étranger — et d'autre part, la mesure de répression contre les 40.000 curés qui avaient dit la messe après le 12 décembre sans déclaration.

Le budget, voté par la Chambre avec la rapidité que l'on sait, est au Sénat; on croit que la Haute Chambre suivra la méthode de la Chambre basse. Et ainsi seront évités les douzièmes provisoires.

### A L'ÉTRANGER

#### La situation en Allemagne.

En Allemagne, gros branlebas. Le Reichstag a été dissous à la suite d'un refus opposé par la majorité à des crédits coloniaux demandés par le chancelier.

L'affaire était insignifiante d'autant que le centre s'est partagé en deux groupes dans le vote et que le refus n'a été signifié que par quelques voix. Mais depuis plusieurs mois le mécontentement s'accroît contre la politique impériale; on trouve que l'Allemagne est isolée dans le monde par la faute de Guillaume II et le parti catholique du Sud qui, depuis longtemps faisait l'appui de la majorité favorable à l'empereur a craint d'être disqualifié devant ses électeurs. D'où conjonction avec les socialistes.

Mais il ne faut pas se faire d'illusion

sur la portée des élections nouvelles. Le parlementarisme n'existe pas en Allemagne et toutes les forces de la nation est entre les mains de l'empereur. Briser cette force est difficile la majorité des électeurs le voudrait-elle, que les choses resteraient en l'état pendant de longues années.

LE FURETEUR.

### La Rébellion Pontificale

C'est toujours aux vieux préceptes qu'il faut en revenir quand on veut discuter avec l'Eglise. Or le respect de la loi est un de ces axiomes sociaux qu'il convient d'adopter avant toute controverse sur la question religieuse.

Le corollaire de ce principe a été énoncé par M. Aristide Briand, dans sa circulaire du 10 décembre 1906 : « Il n'y a pas de citoyens français qui sous quelque prétexte que ce soit, aient le droit de se placer au-dessus des lois françaises et de se rebeller contre elles. »

Cela est net et sans ambages. Passons à l'application. La Nation, en vertu de sa souveraineté indiscutable, a, par la voix de ses représentants directs, décrété la loi de 1905 comme suite à la dénonciation du Concordat.

Cette loi, de l'aveu même de ceux qui la discutèrent avant de la voter, est libérale dans son essence et ses prescriptions, quant à la constitution des associations cultuelles, n'ont pour but que de réglementer la transition de l'état de choses ancien à l'état nouveau, sans compromettre en rien la liberté de l'exercice du culte.

C'est si vrai que l'épiscopat français avait le dessein de se soumettre de sa propre initiative à la loi de séparation en formant des associations, si les encycliques papales n'étaient intervenues pour empêcher cet acte de sagesse. Pourtant il y a lieu de supposer que le cardinal Lecot et les autres évêques disposés à la soumission connaissent mieux que quiconque au Vatican l'état actuel de l'esprit des fidèles de France. Leur parole de conciliation n'a pas été entendue et le mot d'ordre venu de Rome a été un mot d'ordre de combat et presque d'agression.

Alors qu'avons-nous vu ? Un souverain étranger provoquer ses agents immédiats à la rébellion; un souverain international sans territoire, revendiquer pour ses sujets le droit de se mettre au-dessus des lois du pays où s'exercent leurs fonctions. Pense-t-on que j'exagère ?

Pie X n'est-il pas l'élu au Conclave de la Triplice, et l'esclave du parti des jésuites allemands et des capucins espagnols ? La presse de l'opposition a fait beaucoup de tapage autour de la prétendue violation des archives de la pseudo-nonciature lors de l'expulsion de M. Montagnini di Mirabello. Elle n'eût pas hésité à provoquer un incident diplomatique, s'il y avait eu matière, afin d'éviter la découverte des petits dossiers secrets de « M. le gardien des archives ! » On y a trouvé en effet la lettre originale par laquelle M. Montagnini inspirait les démarches collectives des clergés, évêques et cardinaux d'Espagne, de Hollande, de Portugal, d'Ecosse, de Sicile, d'Autriche, de Norvège.

Je le classe à peu près dans l'ordre chronologique ou ces adresses de protestation ou d'encouragement étrangères se sont manifestées. Et c'est vraiment de notre part une patience bénavole exagérée de n'avoir toléré si longtemps à Paris la présence d'un véritable fonctionnaire pontifical dont nous savions toute l'insidieuse rouerie. On connaît aujourd'hui la circulaire confidentielle de M. de Fourtoul, ministre de l'instruction publique en 1873. Par ce document, dévoilé récemment, les évêques français étaient invités à déchirer sans délai la dépêche de protestation qu'ils avaient voulu envoyer à leurs collègues de Prusse que M. de Bismarck persécutait.

Le précédent eût pu nous servir d'exemple et nous engager à une procédure diplomatique pour faire cesser les manœuvres épiscopales de l'étranger. Le gouvernement n'en a rien fait; il était néanmoins au courant de tout. Il a voulu donner jusqu'au bout des preuves de son souci constant d'écartier toute possibilité de conflit social.

Après avoir d'abord concédé à l'Eglise sa pleine liberté avec la loi de 1905, il a, en présence de son intransigence et de ses tergiversations, prorogé par un élargissement des textes, le délai de formation des « cultuelles ». Il a consenti entre temps à adopter en attendant la loi du 30 Juin 1881, qui, selon M. Clemenceau même, n'a rien à voir avec la Séparation en allant jusqu'à accepter une déclaration unique pour des réunions consécutives ayant le caractère d'offices religieux — 12 Décembre 1907 ! — Loi de 1881 ! Une seule déclaration ! Ce n'est pas assez pour apaiser la colère romaine.

La loi elle-même du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 est offerte au clergé français. Le régime spécial, le droit commun. Bien mieux. Maintenant le gouvernement propose de coordonner tous ces préceptes en un texte précis.

« La législation, déclarait l'autre semaine M. le Ministre de l'Instruction publique, aux applaudissements des gauches, dans l'exposé des motifs du projet de loi, offrira ainsi de nouvelles facilités à ceux qui veulent librement et paisiblement pratiquer leur religion. Le culte public pourra être exercé tant par des associations cultuelles qui conservent tous les privilèges de la loi de 1905 ou par des associations de droit commun créées conformément à la loi de 1901, que par des réunions publiques qui pourront continuer à être tenues sur initiatives individuelles, en vertu du droit commun établi par la loi du 30 Juin 1881. »

Voilà l'extrême limite des concessions possibles. A la puissance cléricale « de se soumettre » ou « de se démettre » selon le mot célèbre ! Mais comme l'a demandé le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, « il est indispensable que ce soit là des mesures définitives et irrévocables, et qu'en retour du refus catégorique de l'Eglise, les dispositions de faveur que comportait le régime de transition de Décembre 1905 soient abrogées. Reprise immédiate des biens, suppression des allocations aux ministres du culte, telles sont les plus urgentes mesures. Elles demandent ensuite à être complétées. Duralex, sed lex.

La majorité républicaine paraît décidée à remplir ce pressant devoir de politique sage et ferme. Je ne serai pas des derniers à l'y aider par ma plume et par mon vote.

Claude GOUJAT  
Député de la Nièvre.

### Chambre des Députés

Séance du 20 décembre 1906  
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre adopte un projet autorisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale à emprunter 100 millions.

Le projet voté par le Sénat et d'après lequel lorsque les fêtes légales tomberont un vendredi aucun paiement ne sera exigé ni aucun protêt ne sera dressé le lendemain de ces fêtes; lorsqu'elles tomberont le mardi aucun paiement ni aucun protêt n'auront lieu la veille.

M. Coutant parle ensuite sur le service défectueux des trains ouvriers de la banlieue de Paris.

Après réponse de M. Barthou, l'incident est clos.  
La Chambre vote un projet invitant le gouvernement à accorder aux élèves de toutes les écoles un congé le jour qui se trouve entre deux jours fériés.

M. Chaumet interpelle ensuite sur le retard des trains; M. Barthou promet d'étudier la situation.  
M. Paul Meunier donne lecture de son rapport sur le projet relatif à l'exercice du culte.

M. Clemenceau demande à la Chambre d'en fixer la discussion à vendredi. Malgré l'opposition de M. Barrès, la Chambre décide que la discussion aura lieu vendredi.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Séance du 21 décembre 1906 (matin)  
La Chambre discute le projet de loi sur l'exercice du culte.

M. Lasies combat ce projet, puis M. Reiberti monte à la tribune pour déclarer que si la loi de Séparation n'est plus contestée, il ne faut pas que la République arrache la religion du cœur des catholiques.

M. Ribot craint que la loi soit trop hâtive, il ne votera pas le projet de loi.

M. Briand répond aux divers orateurs, dans un discours remarquable il met les choses au point et soutient le projet de loi sur l'exercice du culte.

M. Piou parle ensuite contre la loi. L'urgence et le passage à la discussion des articles sont adoptés par 445 voix contre 117 et les deux premiers paragraphes de l'article 1<sup>er</sup> sont adoptés.

L'ensemble du projet est voté par 413 voix contre 166.

### Sénat

Séance du 29 décembre 1906  
PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat ratifie, sans débat, l'acte de la conférence d'Algésiras.

On discute ensuite le projet d'augmentation de l'indemnité parlementaire.

M. Gauthier déclare qu'il votera contre cette augmentation.  
M. Sigallas dit qu'il votera l'augmentation parce que le parti républicain a toujours regardé comme l'une des bases essentielles du gouvernement parlementaire l'indépendance et la dignité des représentants du pays.

Or, il est prouvé que l'indemnité allouée aux membres du Parlement est insuffisante pour les faire vivre décemment.

M. de La Ville-Moyan soutient que le projet d'augmentation fait, dans l'opinion, l'effet le plus déplorable.

M. Théodore Girard rappelle au Sénat que le principe de l'augmentation a été régulièrement voté et qu'on ne peut, à l'heure actuelle, ne pas accepter ce qui est devenu une loi.

Le Sénat ne se résoudra pas à une pareille abdication.  
M. Bérenger soutient que ce qui a été déjà voté n'était qu'une résolution préparatoire.

M. Bassinet soutient la proposition au nom de la commission de la comptabilité.

Après de nouvelles protestations émanant de MM. Delahaye, de Carné et Halgan, l'augmentation de l'indemnité parlementaire est votée par 169 voix contre 94.

Séance du 21 décembre 1906  
PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion des interpellations sur le programme naval.

M. Thomson ministre de la marine continue le discours qu'il avait commencé dans la séance précédente. Il répond aux diverses interpellations et résume les principales critiques faites contre le programme.

Il demande au Sénat le vote des crédits.

M. de Constans réplique au ministre puis le Sénat vote l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

### EN RUSSIE

#### Bruit d'attentat contre le Tsar démenti

Le bruit qui a couru à l'étranger d'un attentat contre la vie du tsar est dénué de tout fondement.

#### Prisonniers qui s'évadent

A Flouin, dans la province de Gronde, 21 prisonniers qui étaient envoyés par chemin de fer tirèrent des coups de revolver contre les soldats de l'escorte. Ils en tuèrent deux et en blessèrent trois. Six des prisonniers s'échappèrent ensuite par les portières du wagon. La police est à leur poursuite.

Les socialistes démocrates  
La police a découvert le lieu de réunion de la section militante du parti socialiste démocrate, et a effectué plus d'une centaine d'arrestations.

Les arrestations  
On signale l'arrestation, près de Saint-Petersbourg, de quatre-vingts personnes, parmi lesquelles des étudiants et des membres de l'Institut polytechnique.

Les négociations russo-japonaises  
Les négociations russo-japonaises ont effectivement suscité de sérieuses divergences, mais les diplomates des deux pays s'appliquent avec une mutuelle bonne volonté à leur apaisement qu'ils jugent pleinement réalisable au moyen de concessions mutuelles possibles.

L'état des négociations n'a en tout cas pas atteint un degré d'acuité pouvant nécessiter, pour éviter un conflit de soumettre les divergences existantes au jugement du tribunal arbitral auquel il n'est jusqu'à présent aucunement question de recourir.

### INFORMATIONS

#### Manifestation énergique de M. Clemenceau

Un incident s'est produit pendant la séance de jeudi, au moment où M. Chaumet développait à la tribune son interpellation. M. Clemenceau venait d'arriver, et, assis au banc des ministres, écoutait plusieurs députés qui étaient venus lui raconter ce qui s'était passé à la réunion de la Gauche radicale-socialiste et à celle de la commission des cultes, où l'attitude du gouvernement avait été vivement critiquée. On vit alors le président du conseil se tourner vers ses interlocuteurs et parler avec animation en désignant les bancs de l'Extrême Gauche. D'après plusieurs députés, M. Clemenceau très monté se serait exprimé ainsi :

« J'en ai assez de ces manœuvres. On m'attaque par derrière et voici que les anti-cléricaux me harcèlent plus violemment que les cléricaux. Je ne me laisserai pas embêter par ces anticléricaux dont les femmes vont à la messe. Se figurent-ils que je vais ainsi me laisser donner des coups de pied au derrière ? J'en ai assez de tout cela. Cela ne trahira pas. Nous verrons s'ils me renverseront »

Comme on l'a vu par le compte rendu de la séance, cet incident a eu une suite à la tribune.

#### Convocation des Cardinaux

Le Pape a fait prévenir les cardinaux de la commission des affaires ecclésiastiques extraordinaires qu'ils seraient convoqués après que le Parlement français aura voté la nouvelle loi Briand.

On ne s'explique pas pourquoi la commission ne se réunit pas, au contraire, auparavant, parce que des idées, des propositions pourraient être émises, dont le Parlement français croirait peut-être bon de tenir compte.

A cela, on répond que le Pape ne se préoccupe nullement de ce que fera le Parlement; il ne veut ni proposer, ni conseiller. Il est décidé qu'il ne doit y avoir de négociations d'aucune espèce.

Au Vatican, on est tellement sous l'obsession du danger de traiter avec le gouvernement de la République, que tout personnage français venant faire visite au pape ou à M. Merry del Val, est mis en suspicion, dans la crainte qu'il ne soit un négociateur.

#### Au Parlement Anglais

Un député catholique irlandais, nationaliste, M. Mac Kan, a demandé au premier ministre si le cas de M. Montagnini et si les incidents actuels de la séparation n'allaient pas amener le premier ministre à demander au roi d'annuler et de dissoudre l'alliance entre la France et l'Angleterre;

alliance plus généralement connue sous le nom de « Entente cordiale », jusqu'à ce que le gouvernement français s'engage à respecter les droits et les biens des citoyens français (sic).

Cette question a provoqué des protestations vives et répétées dans l'assemblée et le vice-président de la Chambre a répondu :

« Etant donné le libellé de la question; étant donné aussi que les faits allégués sont des affaires dont le premier ministre d'Angleterre n'est en aucune façon responsable; étant donné également que si le premier ministre anglais n'est pas responsable de ce qui se passe en France, du moins il est responsable de la continuation de l'entente cordiale, je décide que la question ne peut pas être posée. »

La Chambre a applaudi cette déclaration, et le catholique nationaliste irlandais n'a pas insisté.

#### La prestation du serment des jurés

Le gouvernement déposera incessamment sur le bureau de la Chambre le projet de loi tendant à modifier le mode prestation de serment des jurés et présidents de jury. Le Parlement avait déjà été saisi en 1882 de propositions et projets de loi en ce sens, dès cette époque, s'il convenait de supprimer purement et simplement les mots « devant Dieu et devant les hommes » en imposant le serment ainsi modifié à tous les jurés ou bien tout en maintenant les dispositions actuelles des articles 312 et 343 du Code d'instruction criminelle de prévoir une formule subsidiaire, sans invocation divine réservée aux jurés qui croiraient en devoir réclamer l'application.

Nous croyons savoir que le garde des sceaux s'est arrêté à la première de ces deux solutions.

#### L'affaire Syveton

M. Mouthon, continuant l'histoire de la Patrie française, déclare que c'est avec un capital d'environ cinq millions que la Ligue de la Patrie française essaya de régénérer la France. D'où venait cet argent ? Des envois venaient de tous côtés; une dizaine de mille francs par jour, c'était le menu fretin.

Mais un jour Syveton découvrit la poule aux œufs d'or sous l'apparence d'une sexagénaire enflammée; un rendez-vous eut lieu entre Syveton et Mme Lebaudy — car c'était elle — par une belle nuit, au Bois de Boulogne. Les rendez-vous se multiplièrent, toujours mystérieux et nocturnes; mais, chaque fois Syveton en rapportait 100.000 francs en espèces.

Nous apprenons encore que Mme Lebaudy prescrivait rigoureusement à Syveton de ne rien donner à Dausset, soupçonné d'avoir une maîtresse; elle avait confiance au contraire en la vertu de Syveton.

En dehors de cette source principale qui fournit jusqu'à un million et demi à la Patrie française, la Ligue s'alimentait auprès de diverses organisations dont les principales étaient l'Union du Commerce et la Ligue des Femmes françaises.

#### Les décombres de l'« Algésiras »

En procédant aux travaux de déblaiement de la coque de l'« Algésiras », on a découvert sur l'emplacement du magasin général des débris humains, un pied en putréfaction dans un soulier, des côtes avec des lambeaux de chair carbonisée et une oreille. On se rappelle que trois hommes de l'équipage, le quartier-maître mécanicien Jouffroy, l'ouvrier mécanicien Deloumeau et le fourrier Chalant avaient péri dans l'incendie de ce vaisseau.

Il sera certainement impossible d'établir l'identité des débris trouvés, mais il est désormais acquis que les trois disparus qui étaient couchés à l'arrière du vaisseau ont dû fuir de



vant le danger et se réfugier vers le magasin général, où ils ont été asphyxiés puis carbonisés.

### Petites Nouvelles

La fête annuelle donnée par l'Association des journalistes républicains et l'Association des journalistes parisiens au profit de leurs caisses de secours, à l'Opéra Comique, a obtenu son grand succès habituel. Le Président de la République et M<sup>me</sup> Fallières y assistaient.

— Les religieuses d'un couvent italien sont accusées d'avoir séquestré, pour accaparer leur fortune de 700 000 fr., deux vieillards de 70 ans le frère et la sœur.

— Jeudi à 1 heure a eu lieu la réception de M. Alexandre Ribot, élu membre de l'Académie Française à la place du duc d'Audiffred-Pasquier. M. Deschanel présidait cette cérémonie.

### CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le 25 Décembre, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mardi.

Nous donnons en 4<sup>e</sup> page le tableau des dates de la livraison des tabacs de la récolte de 1906.

### Le « Réformateur » boycotté par le « Quercinois »

La Compagnie Rougier-Bourdin-Béral-Rey, vient de recevoir un nouveau coup de massue de cet aimable et terrible « Quercinois ».

Le journal de M. Plantade exhale en un leader-article de dimanche dernier, sa mauvaise humeur et son dégoût à la vue des acrobaties de l'ex-percepteur et de Béral-Panama.

Nous sommes ici aux antipodes du Quercinois : mais il ne nous déplaît point de rendre, en la circonstance, le plus sincère hommage à sa netteté politique.

Nos lecteurs connaissent l'origine de la discussion : Le Réformateur du Lot, vieil organe républicain d'avant-garde, tombait, il y a quatorze mois environ, dans les mains de M. Rougier, maître d'hôtel à Paris, ancien percepteur des finances.

A l'apparition des premiers articles qui laissaient entrevoir une volte-face inexplicable, nous fumes les premiers à démasquer le restaurateur politique qui, dans l'ombre, préparait des combinaisons louches, se vendait déjà à la réaction.

M. Rougier démasqué, c'était l'effondrement d'un vieux et estimable journal républicain dans la honte de la trahison et dans le ridicule qui auroit l'ex-percepteur.

Les événements ne tardèrent point à nous donner raison.

Le « Réformateur » faisait campagne le 7 janvier pour M. Rey et soutenait MM. Cocula et Pauliac comme la corde soutient le pendu. MM. Costes et Talou étaient malmenés, passés à tabac. De M. Béral, pas un mot.

L'explication de cette attitude étrange se cristallisa dans une formule qu'on n'a pas vu varier : « Nous combattons, disait-on, pour la République radicale sans doute, mais contre la coterie jacobine du Journal du Lot, qui voudrait régenter le pays ! »

L'excuse était maigre, elle était stupide ; M. Vival l'avait sans doute imaginée et, obéissant à des calculs méprisables, où la politique n'avait rien à voir, l'ex-percepteur se lançait dans une aventure qui, de par les règles inflexibles de la logique et du bon sens, devait avoir un lendemain.

M. Rey était élu sénateur. M. Béral passait après lui.

Le Réformateur ne pouvait se faire et ne se fit aucune illusion sur la portée de ces deux élections obtenues par la réaction toute entière, avec le concours de quelques défections républicaines.

L'ex-percepteur se dit : « Le parti radical est perdu dans le Lot ; il faut voler au succès. Sans un Journal du Lot et à sa hideuse coterie ! Les élections législatives sont là avec leurs fructueux imprimés ; adorons les nouveaux sénateurs ! Ils ont été républicains ! ils seront le pavillon qui couvrira notre détestable marchandise ! »

MM. Béral et Rey furent enthousiasmés de trouver un organe au passé républicain, qui voulait bien consentir à oublier les tares de leurs origines sénatoriales, et les deux renégats firent une entrée triomphale au journal de la rue des Ecoles.

Ce jour-là M. Rougier, qui n'est pas à moitié naïf et jobard, se crut le maître incontesté du département « nous avons le pouvoir » s'écriait-il modestement.

L'élection du 6 mai approche. A la face de l'arrondissement républicain stupéfait, les deux sénateurs, traités et félons crient leur propre ignominie et passent définitivement à la réaction cléricale la plus éhontée, soutiennent M. Munin-Bourdin, candidat du Pape.

Cette fois M. Rougier ne se tient plus de joie ; cette joie devient du délire après l'élection de M. Bourdin.

Pensez donc ! sous l'étiquette républicaine on va introniser la plus pure des Réactions et mater les vieux, les vrais, les solides républicains.

Mais, ô fragilité des bonheurs humains ! il a fallu déchanter.

Le complot était par trop machiavélique ; il fut éventé dès la première heure et nous nous employâmes ici de notre mieux à le percer à jour.

Nos efforts ont été couronnés de succès. En quelques semaines on savait à Paris, dans les plus hautes sphères, que M. Munin-Bourdin était l'élu de la plus pure des Réactions, que le panamitar Béral s'était vendu au cléricisme pour un chèque annuel de 9 000 fr., que le malheureux Rey avait poignardé dans le dos le parti républicain du pays.

On eut, en très haut lieu, l'impression du dégoût qui avait envahi toutes les consciences républicaines du Lot et on tourna le dos aux trois parlementaires imposteurs. Les guichets se fermèrent.

Béral avait de rage. Rey voulait espérer encore. Munin-Bourdin tempérait en silence pour se donner l'illusion de la force.

Hélas ! c'était fini, bien fini ; la comédie avait pris fin après un simple lever de rideau.

Rejetés hors du parti républicain, les trois anabaptistes étaient morts. L'ex-percepteur voulut se raccrocher encore ; il encensait Clemenceau, Briand tout en continuant à servir la Réaction, lorsque le député provisoire de Cahors vota nettement contre le ministère.

On a beau exceller dans l'art des pirouettes et des pantalonnades, on finit par se casser les reins.

C'est ce qui est advenu, et combien rapidement, au « Réformateur » !

Il aurait passé sous silence le vote gênant de M. Bourdin contre un ministère que M. Rougier flagornait ; mais il avait compté sans l'intervention de ce satané « Quercinois » qui sans ambages, adresse au nom du parti réactionnaire, ses plus vives félicitations à SON député.

C'est au nom des 10 000 libéraux et catholiques qui ont fait M. Bourdin que nous parlons ici ; taisez-vous donc, « Réformateur » ! Vous êtes venu à nous, vous êtes venu à la Réaction ; nous y étions avant vous, sachez vous y tenir en sous-ordre !

Ainsi s'exprime M. Plantade.

M. Rougier a voulu plaider les circonstances atténuantes ; il s'est attiré un nouveau coup de massue dont il ne se relèvera pas.

Dans un long et vigoureux article du 15 décembre le « Quercinois » procéda à l'exécution définitive d'un confrère qu'il trouve par trop envahisseur et par trop hypocrite.

Ecoutez ce passage en si bémol ; il vaut la citation textuelle :

Après la double victoire de janvier, à laquelle vous avez contribué pour moitié seulement vous avez cru, avec bien d'autres, qu'au 6 mai notre pays allait, dans un mouvement de fierté et d'indépendance jeter à bas les sectaires du Bloc ; et pendant que nous espérions, nous, tout simplement plus de Justice et plus de Liberté, n'avez-vous pas escroqué, vous, en vue d'autres résultats le triomphe probable de l'opposition ?

Vous étiez imprégné de vos idées de l'avant veille et vous saviez par votre long séjour dans le Bloc, tous les profits, les larges bénéfices que procure le pouvoir ; vous n'ignoriez pas que l'on ne conserve certaine clientèle électorale que grâce aux rubans verts et violets, grâce aux places de facteurs et de cantonniers.

Le pouvoir semblait échapper à vos amis. Le 6 mai, la transmission allait s'opérer ; le glas funèbre du Bloc sonnait lugubrement, et vous saviez « ce que font les rats quand le navire sombre ».

Hélas ! Les résultats du 6 mai furent plutôt décevants... Adieu, veau, cochon, couvée... Nous sommes vous et nous restés... dans l'opposition. Cela ne nous changeait guère, à la vérité ; mais cela ne pouvait vous aller.

N'être les maîtres que d'un arrondissement les naïfs seuls s'en contentent.

Vous avez alors, petit à petit, laissé entendre que vous n'aviez jamais songé à combattre le ministère ; vous n'avez pas hésité à attribuer à Clemenceau, l'esprit le plus libéral du monde ; vous vous êtes étonnés, que notre député ait voté contre la loi de Séparation, et partant, contre le gouvernement ; en termes édulcorés, vous avez même regretté, pour lui une pareille attitude.

Vous avez même dans une longue suite d'articles fait la cour au Pouvoir, ce Paradis perdu dont vous ne vous consolez pas d'avoir fermé, derrière vous les portes.

Mais en bon frère, en bon compagnon d'armes vous avez songé à cette armée libérale à laquelle vous avez appartenu un instant, et vous avez voulu qu'elle

profite, à son tour, de votre second repentir.

Merci bien ! Nous ne mangeons pas de ce pain-là.

Et voilà pourquoi vous faites luire aux yeux des Libéraux, des Catholiques qui vous ont recueilli, l'espoir d'obtenir... quelque chose en se vautrant aux pieds de leurs Persécuteurs.

« Assez d'opposition stérile ! leur conseillez-vous... »

« Repentons-nous une seconde fois ! Clemenceau certes dans son libéralisme bien connu, pardonnera nos fautes, et nous prendrons notre place dans la grande famille Républicaine. »

Ce qui veut dire : « Abandonnez vos revendications les plus chères ! Ou bien vous droits méconnus ! A quoi vous sert de lutter sans lève ! Au diable les devoirs sacrés de la conscience ! Vous prendrez ainsi votre place au banquet ! On vous gavera d'honneurs, de faveurs ! De tels bénéfices valent bien un tout petit parjure. »

Tela sont les sentiments que votre attitude politique actuelle permet de vous prêter.

Cette attitude est-elle exclusivement personnelle ou résulte-t-elle d'une décision prise par certains chefs de l'opposition ? Qu'importe au surplus ! Cela ne fera pas dévier d'une ligne la règle qui nous dirige et que nous avons su placer à un niveau que ne peuvent atteindre les fluctuations des hommes politiques quels qu'ils soient.

Voilà ce qui nous sépare du Réformateur.

Voilà pourquoi, ce journal vient de trouver sa vraie place, en dehors du Bloc depuis janvier 1906 date à laquelle, ce parti était mis en péril, et aujourd'hui, en dehors de l'opposition, puisqu'elle est momentanément vaincue.

Le Quercinois.

Vous avez bien lu, républicains de l'arrondissement ? Etes-vous édifiés maintenant sur l'indignité, sur l'infamie des représentants de Cahors au Parlement ?

Sauront-ils aujourd'hui ce qu'il en coûte de se vendre à la Réaction ? Et pas un, pas un seul d'entre eux ni Rey, ni Béral, ni Bourdin n'osent prendre la plume ou la parole pour répondre à ces coups de verge !

Béral est depuis longtemps familiarisé avec l'atmosphère des cloaques de toutes sortes.

Politiquement, Rey est tombé dans la boue et son égoïsme s'en accommode.

Ils sont là, cloués à leur indignité sous le rire méphistophélique de M. Bourdin qui est ravi d'avoir passé sur le ventre des républicains qu'il abhorre toujours.

Et lamentable, piteuse, la barque du Réformateur va à la dérive sous la direction d'un logeur que l'audace et l'inconscience ne peuvent sauver du naufrage.

Le Journal du Lot.

### Les Fureurs d'un Evêque

Si on veut avoir une idée de la douleur évangélique ; il faut lire la violente diatribe écrite par l'Evêque de Cahors contre la France contemporaine.

Cette prose enfiellée a été lue dimanche dernier dans toutes les églises du diocèse et y a été accueillie, nous assure-t-on, avec une indifférence qui va désespérer sa Grandeur Onésime.

A la simple lecture d'un pareil factum, il n'est pas d'esprit sérieux, pondéré et un tantinet ouvert qui ne se dise : « Le gouvernement était vraiment bien bon de faire des concessions à de pareils gaillardards ! »

Oh ! M. Laurans n'est pas un diplomate ; la délicatesse des pensées n'est point son fait et la finesse de l'expression est totalement inconnue de lui.

C'est le type du recteur de séminaire de vingtième ordre, pédant, têtu et autoritaire.

Ça n'est pas un évêque, c'est un conférencier de maigre valeur qui oublie qu'il a promis à Dieu d'être un doux pasteur et se présente comme un tigre.

Encore quelques lettres pastorales de cette tournure et l'évêque de Cahors aura définitivement assuré le triomphe de la Libre-Pensée dans le Lot.

Obéissant aux ordres et subissant les conseils des pires ennemis de la France, le Pape a coiffé de la mitre les curés batailleurs qui intriguaient auprès de lui ; il n'a tenu compte que de leurs ardeurs anti-républicaines, il a négligé la cote-intelligence, culture intellectuelle et philosophique. Voulant déchaîner la guerre civile et la guerre étrangère sur notre Pays, il a mis son armée noire de France dans la main d'évêques improvisés qui, comme le citoyen Laurans, sont incapables d'évangéliser un peuple, mais s'offrent pour l'effrayer.

Que Sa Grandeur ne se fasse aucune illusion : personne n'a peur de lui et de ses foudres.

Oh ! sans doute, sa colère a été portée au paroxysme le jour où on lui a signifié d'avoir à quitter le Palais Episcopal où il avait eu l'audace de s'installer aux frais du gouvernement, lui évêque non concordataire,

re, nommé par le Pape anti-français Pie X.

Mais le malheureux pontife a dû mesurer l'étendue de son impopularité et l'insupportabilité de son donquichottisme, mardi dernier, lorsque à sa sortie de l'Evêché, en dépit du rappel battu par les sacristains, ils'est vu entouré de quelques centaines de vieilles femmes dévotes, de quelques jolies femmes de l'aristocratie cadurcienne, heureuses de faire étalage d'un snobisme bien démodé, et d'une cinquantaine de pschuteux de la Catho et des Fabriques.

A-t-elle été assez indifférente à son malheur cette vieille ville républicaine et tolérante de Cahors.

On a regardé passer le prélat, on a souri de le voir courroucé et hargneux ; on s'est abstenu de toute manifestation... et la terre a continué à tourner.

### Les mensonges d'un Evêque

Il est impossible à un homme, fût-il évêque, de raisonner sainement et de respecter la vérité lorsqu'il est sous l'empire de la colère.

Il ne faut donc point s'étonner, ni s'émouvoir de trouver dans la lettre pastorale de l'évêque de Cahors, les plus monstrueuses contre-vérités.

Que dire, par exemple, de cette affirmation que le clergé de France est toujours resté dans son rôle spirituel, qu'il n'a jamais combattu la République ?

M. Laurans prend-il les habitants de son diocèse pour des Peaux-Rouges ?

M. Laurans croit-il habiter dans ces montagnes perdues et sauvages où les êtres humains sont primitifs et ignares ?

A quel moment, depuis 30 ans, évêques et curés sont-ils restés dans leurs sacristies et dans leurs églises ? S'y confinaient-ils, au 16 mai, lorsqu'ils faisaient une propagande effrénée contre les candidats républicains ?

Se résignaient-ils à s'occuper exclusivement de leur saint ministère, lorsqu'ils combattaient par la plume et par la parole les lois démocratiques fondamentales comme la loi scolaire et la loi militaire.

S'occupaient-ils exclusivement du salut des âmes lorsqu'en 1889, leurs mains tendues vers tous les représentants des régimes déchus, ils acclamaient le brave général qui voulait étrangler la République ?

Avaient-ils en vue l'évolution de la démocratie française, lorsqu'ils demandaient qu'on perpétuât le supplice d'un innocent parce qu'il était juif ?

Voulaient-ils la grandeur de la République et la Paix de la France, lorsqu'ils applaudissaient ouvertement à l'outrage fait par leur Pape au vénéré Président Loubet ?

Ne voulaient-ils pas l'étrangler, en mai dernier, cette République, lorsqu'ils usaient de tous les moyens, même du confessionnal, pour faire élire les candidats à qui toutes les réactions avaient placé leurs espoirs ?

Que M. Laurans, qui est un citoyen libre, vienne donc répondre à ces questions non point dans les églises, où la contradiction n'est point de mise, mais dans ces réunions publiques où tout français peut discuter, même un évêque.

M. Laurans n'y viendra point. Il préfère, avec ses lettres pastorales, essayer — bien en vain — d'altérer la vérité et de fausser l'esprit public.

Vous vous êtes trop longtemps, citoyen évêque, moqué du gouvernement républicain qui vous gavait de gros traitements ; de subventions et de faveurs, vous avez trop tendu la corde ; elle a cassé. Tant pis pour vous.

Vous voudriez faire jouer à la République le rôle du lapin légendaire qui aurait trahi le premier.

C'est grossier, et croyez-nous, cela vous achève.

### Les menaces d'un Evêque

Non content de mentir, M. Laurans menace.

Il nous menace tout d'abord de se démocratiser.

L'idée est excellente, quoique bien tardive ; mais nous demandons à voir.

En tous cas, nous avons l'aveu tombé de la bouche d'un prélat, que l'Eglise n'a pas su se rapprocher du peuple.

Il y a beau temps que nous avons signalé ce mal qui ronge le clergé ! La plupart des prêtres entraînent dans les ordres pour se faire une carrière, et non pour faire de l'apostolat.

Et comme la vie est plus agréable à la table des riches qu'au foyer des pauvres, les bons curés se sont fait les instruments des seigneurs et des gros bonnets réactionnaires que la République du peuple dégoûte.

M. Laurans est de notre avis, mais ne s'en aperçoit qu'aujourd'hui, ça n'est pas flatteur pour sa perspicacité. C'est du flair d'artilleur, se révélant après la bataille.

Cet évêque est un simple carabinier.

M. Laurans nous menace encore... du socialisme. A l'entendre, nous allons tous être dépossédés de notre pécule, petit ou gros.

Gageons cependant que la caisse noire du Vatican et celle de l'Evêché que vous entretenez, braves paysans, se sauveront au jour de la Révolution prédiée par le prophète Onésime.

Ah ! le socialisme vous gêne, Monsieur ! Toutes les grandes, toutes les belles idées, toutes les conceptions fécondes qu'il agit vous apparaissent comme un épouvantail sinistre que votre crosse ne peut éloigner.

Vous voudriez effrayer les paysans de notre pays en leur laissant entrevoir la sociale telle qu'il vous plaît de la dépeindre mensongèrement.

Vous les croyez donc bien naïfs, nos paysans du Lot, détrompez-vous.

Les bourgeois eux-mêmes vous écoutent, dites-vous : ils assistent, indifférents, à votre insurrection contre les lois.

Que de mots, justes ceux, pour un si petit nombre d'idées fausses.

Cessez donc vos jérémiades, restez dans vos églises, évangélisez par la parole et par les actes : soyez des citoyens français comme tout le monde, n'obéissez pas à l'étranger, respectez les lois du pays, tâchez de prendre place si vous en avez le courage, dans le courant démocratique : peut-être alors, mais alors seulement, vous pourrez ramener autour de vous des sympathies qui s'en éloignent chaque jour davantage.

LE JOURNAL DU LOT.

### Désaffectation et affectation

Le Républicain continue la série de ses « on dit » ; il y a quelques jours il parlait de l'installation de la Préfecture à l'évêché ; aujourd'hui il écrit :

#### ON DIT ?...

L'évêque a quitté l'évêché ; les séminaristes le séminaire.

Que va-t-on faire du séminaire et de l'évêché ?

L'un et l'autre possèdent de beaux jardins.

On dit — que ne dit-on pas ? — que de ces jardins on veut faire un parc public. Voilà qui compenserait la ridicule exiguité du square Illipiat qui termine les Allées Fenelon.

Qui nous renseignera ?

Le Républicain ne plaisante pas du tout, et dans tous les cas, son idée n'est pas mauvaise.

On ne peut pas évidemment, laisser ces deux immeubles inoccupés ; l'évêque a quitté l'évêché, les séminaristes ont évacué le séminaire ; évêché et séminaire doivent donc être affectés à quelques services administratifs ou militaires.

A ce sujet, puisque le Républicain se contente de « on dit » et ne précise pas son idée sur les affectations de ces immeubles, nous nous permettons d'émettre une idée.

Le séminaire, en attendant une appropriation définitive, pourrait servir de caserne pour les troupes de passage ; au lieu de louer un petit bonheur, réservistes et territoriaux, dans des salles d'écoles ou dans des locaux mal appropriés à cet effet, tels que la Mairie, les Variétés le Vieux Palais, l'administration pourrait aménager de façon convenable et normale le séminaire, et de ce fait la ville y trouverait son compte, puisqu'aussi bien elle est obligée, au lendemain du départ des réservistes et territoriaux de s'imposer des dépenses élevées pour réparer netoyer ces locaux.

D'autre part, l'évêché ferait un admirable local pour diverses administrations.

Toutes nos administrations ont leur local spécial, indépendant de tous les autres services ; et de plus, chaque chef de service — directeur des postes, des directes, indirectes, ponts et chaussées, etc., etc. — ont leur logement dans les locaux affectés à leur administration respective.

Et bien, est-ce que l'évêché ne conviendrait pas excellemment à l'installation de l'inspection académique et de l'inspection des Enfants assistés ?

Ces deux services sont insuffisamment installés à la Préfecture ; le premier sous les combles, le second dans la cour ; en outre, pour celui-ci on fut obligé de le loger dans le local affecté aux Commissions du Conseil général.

Aussi sans compter qu'une autre administration pourrait peut-être trouver place à l'évêché, jamais occasion meilleure ne permettra de mieux aménager l'ancien palais épiscopal.

Il n'y aurait pas de grandes réparations à faire pour cet aménagement et l'Etat en outre, pourrait percevoir un loyer raisonnable des chefs de deux services ci-dessus indiqués.

Cette idée ne nous paraît pas des plus mauvaises ; qu'en dit le Républicain ?

LOUIS BONNET.

### La messe de minuit

Les journaux de Paris annoncent que le cardinal Richard a décidé de supprimer la messe de minuit.

M. Onésime Laurans, évêque de Cahors a pris, paraît-il, la même décision.

Voyant que le gouvernement ne ferme pas leurs églises, les deux pasteurs les ferment eux-mêmes pour continuer à jouer leurs rôles de persécutés par persuasion.

Mais les fougueux prélats ne vont pas jusqu'à supprimer le réveillon. Une indiscrétion nous a permis d'apprendre que la pschutteuse Catho de notre ville organisait pour la nuit de Noël une plantureux rastel sous la présidence du grincheux évêque de Cahors.

MM. Béral, Rey et Bourdin ont accepté, nous assure-t-on l'invitation qu'ils ont reçue.

Une quête sera faite au profit de la Caisse du Pape.

M. Béral fera une collecte pour les pauvres actionnaires du Panama.

Comme au temps bienheureux où il défendait la porte des Pères Capucins, M. Munin-Bourdin entonnera « Nous voulons Dieu... ! » et « Parce Domine », Sa Grandeur Onésime bénira l'assistance qui se séparera aux cris de « Vive le Pape ! A bas la République ! »

La Ville de Cahors fêtera comme toujours, la nuit du 24 décembre, se souvenant que la Noël est la fête symbolique des pauvres et des déshérités.

Le peuple se divertira gaiement et dans ses salons caufutrés où l'aristocratie s'écrasera. M. Laurans percevra l'écho formidable d'une acclamation populaire se levant sur le pays comme jadis le Christ se levait sur le monde.

Vive la République ! A bas l'Etranger !

LUI.

### CONFERENCE PUBLIQUE

Nous sommes heureux d'annoncer que le dimanche 30 décembre à 4 heures de l'après-midi, une conférence publique et gratuite sera donnée dans la salle du Théâtre de Cahors, par M. MORIN, professeur de rhétorique à Paris, délégué du Grand Orient de France.

M. MORIN qui est un orateur de grand talent et qui obtint il y a quelques mois un vif succès à Figeac où il fit une conférence sur la Franco-Maçonnerie, traitera le 30 décembre le sujet suivant :

Du véritable rôle moral, philosophique et social de la Franco-Maçonnerie.

### Concert de l'Orchestre Symphonique

L'Orchestre Symphonique qui s'intitule à juste titre Société des Concerts a repris jeudi soir la série de ses grandes auditions, devant une salle garnie d'un public nombreux et choisi.

Au risque de tomber dans des redites, il est juste de signaler l'empressement et l'assiduité avec lesquels la société cadurcienne de tous les mondes suit ces réunions dont la musique est le seul, mais puissant attrait. A peine pourrait-on constater quelques défections parmi les auditeurs que leurs occupations retiennent dans la semaine ; malheureusement les dates des concerts sont soumises à des nécessités auxquelles on ne saurait échapper. Que si on était porté à se demander si chacun trouve son compte à ces concerts, l'affluence seule du public serait une vivante affirmation.

Suivent une tradition établie presque depuis la fondation, l'Orchestre Symphonique, tout en maintenant ses programmes dans l'ordre purement musical les compose, à tort ou à raison, en puisant un peu à toutes les sources, de telle sorte qu'il y a toujours quelque chose à glaner pour l'auditeur. Nous laisserons donc chacun sous son impression personnelle, la meilleure à notre avis. Aux organisateurs d'en procurer de nouvelles quand il leur plaira ou qu'ils jugeront convenable de modifier leurs aspirations.

Signalons toutefois les gros succès obtenus par Mlle Lucie Léon et M. G. de Lausnay dans leurs morceaux à deux pianos parmi lesquels nos préférences personnelles vont aux variations sur un thème de Beethoven par St-Saëns.

Cette œuvre se distingue des trois autres en ce que, spécialement écrite pour le piano, elle a mis en valeur la variété des sonorités de l'instrument, les qualités de mécanisme des pianistes et aussi l'incomparable maîtrise du grand compositeur pianiste St-Saëns. (Disons pour les amateurs qui l'ignoraient que le thème développé est le trio du menuet de la sonate op. 31 N° 3 de Beethoven). Plus que



jamais on a apprécié durant tout le concert la vigueur d'attaque, la souplesse du mécanisme de M. G. de Lausnay, en même temps que l'on a goûté la délicatesse et le moelleux toucher, qui s'élevé parfois à la puissance, de Mlle Léon.

Beaucoup de couleur et une certaine force dans le soprano dramatique de Mme Lauger-Dubois, qui s'est fait applaudir dans diverses mélodies et, notamment, l'air du *Clid* et celui d'Elisabeth de *Tannhäuser*.

M. Gaston Dubois se présentait pour la deuxième fois devant le public cadurquin qui l'a applaudi d'enthousiasme après l'air de *Paillasse* et celui des *Maîtres Chanteurs*.

M. Fidéz, à l'organe généreux, mais un peu enrôlé, avait originalement mis à son programme une aimable chanson de Nadaud, les *3 Hussards*, et un air de *Léonard* composé, comme par hasard, sur des vers de notre compatriote Jules Lafforgue : « Les Vieilles de chez nous ». Ceci nous fournit l'occasion d'adresser nos compliments au poète en même temps qu'à l'interprète.

Pour finir, le rideau se lève sur notre vieux et pittoresque (?) décor de prison et, l'espace d'un trio, c'est l'Opéra.

Voici Marguerite, pâle et défaite sur une botte de paille (authentique, celle-ci : on a eu du mal à la trouver) ; voici Faust, blond et vêtu du pourpoint classique, suivi de Méphisto qui lance quelques éclairs... de voix, et c'est le public qui fait une apothéose... aux chanteurs.

Louables sont les efforts de l'orchestre nombreux et étoffé qui fait des efforts vers des œuvres de haut intérêt, comme les deux danses de *Brahms* et la *2<sup>e</sup> Symphonie de Haydn*, sous la baguette du dévoué chef d'orchestre, M. Barreau.

## Nos DÉPÊCHES

**Télégrammes reçus hier :**

Paris, 21 décembre, 1 h. 21 s.

**Les congés scolaires**

La Banque de France fermera le 24 et le 31 décembre.

Le ministre de l'Instruction publique a télégraphié aux recteurs que tous les établissements scolaires fermeront également.

**L'expulsion des séminaires**

L'expulsion des élèves de l'institution St-Louis-de-Gonzague à Perpignan a dû être opérée « manu militari ». Les élèves qui s'étaient barricadés, opposèrent de la résistance en criant « Vive la liberté. »

**Télégrammes reçus aujourd'hui :**

Paris, 22 décembre, 9 h. 14 m.

**Échange de témoins**

A la suite d'un incident qui s'est produit à la Chambre entre MM. Rabier et Pugliesi-Conti, un échange de témoins aurait lieu.

**Journaliste frappé**

M. Caron, ancien conseiller municipal de Paris, rencontrant hier soir à la gare du Nord M. Mouthon, journaliste, le frappa ; M. Mouthon a déposé une plainte aujourd'hui au parquet.

**Démission de**

Merry del Val

Le « Journal de Rome » assure que le Cardinal Merry del Val donnerait sa démission de secrétaire au Vatican.

AGENCE FOURNIER.

**Arrondissement de Cahors**

Castelnau-Montrabat

Notre ami Giles a obtenu devant le tribunal correctionnel de Cahors la réparation qu'il demandait dans sa seconde assignation.

L'ex-percepteur Rougier a été condamné à 25 fr. d'amende, 50 fr. de dommages-intérêts, à tous les frais du procès et à 2 insertions du jugement dans 2 journaux locaux ou régionaux au choix de Giles.

La nouvelle de cette condamnation a été accueillie avec joie par tous les républicains de Castelnau qui sont, depuis si longtemps, en butte aux tracasseries et aux injures de la bande cléricale du crû.

L'annonce de la condamnation du réactionnaire « Réformateur » a plongé dans la stupeur les auteurs honteux et lâches des articles injurieux que publie la feuille renégate.

« Notre Monsieur » s'est terré, mais on nous assure que se sentant le vrai coupable, il a aussitôt écrit à l'ex-percepteur pour lui garantir le remboursement de toutes les condamnations.

Tant mieux pour M. Rougier et toutes nos félicitations à notre ami Giles qui a tenu tête si crânement aux outrages et aux attaques de lâches et méprisables politiciens.

N. D. L. R.

Anjous

Il s'en va ! — Notre curé a bien dit sa messe le vendredi 14 et le samedi 15 courant, mais à la grande surprise de ses ouailles, il n'a pas paru, à l'église, dimanche dernier.

Pourquoi ? Une seule explication est donnée par ses ouailles. M. le Curé « se retire des affaires... en conservant sa pension de 825 fr. »

Est-ce vraiment la raison vraie ! Ce n'est pas nous qui pouvons trancher la question ; mais s'il en était ainsi, cela prouverait que M. le Curé est un homme pratique, qui n'a pas voulu d'historiens... Il abien fait !!!

Calvignac

Une déclaration a été faite au maire dans le but de continuer la célébration du culte, conformément à la loi, dans l'église de Calvignac. Les deux excellents citoyens ont fait afficher sous l'approbation du maire, l'avis suivant aux habitants :

Chers concitoyens,

Par suite de l'influence d'un étranger, le *pape Sarto*, le clergé français ne veut pas se soumettre aux lois de notre pays pour exercer publiquement le culte dans l'église. Un évêque étranger qui fomentait la révolte, a dû être expulsé.

Dans ces conditions, les déclarants, profondément respectueux et de vos croyances et de vos pratiques, désireux de maintenir la paix parmi vous et la continuation de vos traditions religieuses, ont, sous leur pleine et entière responsabilité, déclaré à M. le maire que l'exercice du culte s'exercerait aux heures habituelles et cela pour la durée d'une année. Cette démarche a été faite pour se conformer à la loi du 30 juin 1881 sur les réunions publiques.

Les déclarants tiennent à vous faire connaître que les prêtres, en ne se conformant pas à la loi, ne sont plus que des occupants sans titre juridique, ne possédant aucun droit pour faire aucun acte d'administration ; encore moins

sont-ils capables d'accomplir aucun acte de disposition. Ils n'auront pas le droit de percevoir des rétributions à raison de l'usage des tiers de l'église ou des objets qui y sont contenus et qui ont appartenu à la fabrique supprimée. Ces principes recevront leur application notamment pour les enterrements et l'usage du matériel existant dans la décoration intérieure de l'église, ne pourra donner lieu à aucune perception au profit du curé.

Voilà, chers concitoyens, les quelques réflexions que nous avons cru devoir porter à votre connaissance afin que, si des entraves sont mises à vos pratiques, vous sachiez qu'elles ne viendront pas du côté du gouvernement. Nous pensons en même temps que vous irez accomplir vos actes religieux avec le même calme que par le passé, et que vous ne nous mettez pas dans la pénible nécessité d'avoir à dénoncer quel que soit de répréhensible ou de nature à empêcher l'exercice du culte.

Suivent les signatures et l'approbation du maire.

A la lecture de cette affiche notre curé s'est mis dans une grande colère ; il aurait dû plutôt remercier les déclarants qui lui ont empêché un procès-verbal, son sermon de la seconde messe s'est ressenti de sa mauvaise humeur : on nous annonce pour dimanche un sermon très violent ; nous serons là pour l'entendre. Notre curé ne veut pas garder le chaire, il ne veut pas qu'on lui en fournisse, car il a les moyens, dit-il, de se payer un domestique si ça lui plaît.

Mais permettez-nous de vous dire M. le curé, que c'est nous pauvres prolétaires qui vous avons fait des rentes, car, à votre arrivée, vous n'avez pas ascendants n'étiez millionnaires ; il est vrai que ce n'est pas un déshonneur de ne pas être riche, c'est un malheur et il vaut mieux être pauvre que banqueroutier.

Pour terminer, nous tenons à vous dire qu'à Calvignac nous laissons bien tranquilles les curés qui ne s'occupent que de leur ministère tout spirituel, mais nous ne craignons pas la lutte, vous vous apercevrez bientôt que votre situation n'est plus tenable : si vous lancez dans la lutte contre la République, vous connaîtrez bientôt votre sort.

Un groupe de républicains.

Castelfranc

Tentative de vol à la gare. — Dans la nuit du 19 au 20 courant, des malfaiteurs se sont introduits dans la gare de la petite vitesse et ont fracturé le coffre-fort, qui heureusement était vide, l'employé de la petite vitesse, remettant tous les soirs au chef de gare tout l'argent qu'il a. Précisément cette nuit là, le chef de gare se trouvant dénué d'allumettes, laissa une lampe allumée toute la nuit, ce qui est cause que les voleurs croyant que quelqu'un veillait, n'ont probablement pas osé en faire autant dans les bureaux de la grande vitesse. La gendarmerie a ouvert une enquête, qui espérons-le donnera des résultats.

Nous profitons de l'occasion pour signaler à qui de droit l'envahissement de la localité par des mendicants, bohémien, vagabonds de toutes sortes. Il ne se passe pas de jour à Castelfranc, sans qu'on y voit une douzaine au moins de vagabonds qui demandent l'aumône la menace à la bouche et courent d'insultes ceux qui ont le malheur de la refuser.

Nous avions cru jusqu'ici que la mendicité était interdite, mais nous sommes obligés de constater qu'il n'en est rien pour le département du Lot, au contraire.

Les mendicants traqués dans les autres départements, doivent se réfugier dans celui-ci, qui doit être pour eux une sorte de paradis terrestre.

Voilà sans doute la cause de leur envahissement au grand détriment des populations rurales.

St-Pantaléon

Au nouvel an bien des personnes reçoivent des étrennes, à cette occasion, nos contribuables ont reçu la leur sous forme d'un rôle spécial.

Prochainement nous ferons connaître à qui nous devons cette générosité de voir nos impôts surchargés pour une période de 3 ans.

Pescadoires

Notre premier magistrat ne se croit pas le premier venu ; dame, tout le monde ne peut pas être maire, aussi tout doit plier devant sa volonté, et dans cela, encouragé, suivi par sa majorité fidèle, s'est-il attaqué, depuis deux ans qu'il exerce, à tous les employés ou salariés du gouvernement habitant la commune.

Ses intérêts, il ne les oublie jamais ; ces jours derniers (le 24 novembre), le conseil étant réuni officieusement, n'a-t-il pas émis la prétention, ayant fait ses 28 jours cette année, qu'il voulait bénéficier des indemnités accordées aux familles nécessiteuses, même n'étant pas compris sur la liste. Sans doute il a grandement raison, le sénateur panamiste n'est-il pas là pour soutenir ses revendications ? mais des intérêts de la commune, il ne s'en soucie guère, une des premières preuves, pour aujourd'hui, la voici : Depuis une dizaine de mois et même, en plusieurs endroits, depuis près de deux ans, il existe, sur le bord des routes communales, des tas de pierres concassées pour la réparation de ces dernières. Cela gêne la circulation et a même causé des accidents ; on est à se demander si ces pierres-là ne sont pas assez mûres pour être répandues.

Allons, Monsieur le maire, un peu moins de malice et un peu plus de bonne volonté pour administrer la commune, et tout ira bien mieux.

**Arrondissement de Figeac**

Fuybrun

L'audace !... le toupet !... de notre Monsieur le Maire au Conseil d'Etat. — Notre ami Garabiga qui protesta contre l'élection faite par notre maire d'un

conseiller municipal a été tellement surpris que le Conseil de Préfecture, après avoir rejeté sa protestation, n'adressa pas à notre grand Manitou, des félicitations pour la bonne, franche et loyale application des lois et règlements en vigueur que notre ami demanda au Conseil d'Etat de vouloir bien réparer ce petit oubli !

Nous apprenons à la dernière heure que le Conseil d'Etat, comme félicitations à notre très illustre capitaine fracasse, vient purement et simplement d'annuler l'élection de M. Labrouss Pierre, élu seulement par la grâce et la volonté de celui qui se disait jusqu'à ce jour : « C'est moi, qui suis seul le maire ! »

Un Comilard.

Nos cantonniers. — Depuis quelques temps on voit tous les samedis, les deux cantonniers, employés au nettoyage de la traverse de Puybrun, enlever les bûches et les ordures avec une mi-étale brouette qu'ils traînent sur un parcours de 3 à 400 mètres.

Serait-il donc vrai que l'administration compétente n'a pas les fonds nécessaires disponibles pour faire réparer l'humble charetton qui faciliterait leur tâche et simplifierait leur dure besogne ; nous voulons croire cependant qu'il n'en est pas ainsi et que nos deux braves agents de la voirie seront mis le plus tôt possible en possession de leur modeste charetton à bras.

Un passant.

Cajarc

Nous avons reçu jeudi la lettre suivante :

Cajarc, le 19 décembre 1906.

Monsieur le Directeur,

Je vois dans le numéro de ce jour de votre journal, que votre correspondant se dérobe à une question qui, sans passionner le public outre mesure, intéresse pour le moins une grande partie de la population, car, une fois encore pendant tout cet hiver, les parents des tous petits seront obligés de garder leurs enfants chez eux. Au retard d'instruction se joint la charge de surveillance qui ajoute chez les miséreux un surcroît de peines et de chômage forcé pour la mère.

Je ne puis m'empêcher de louer la prudence de R. Vanche qui sans doute n'a rien à perdre, rien à gagner à toutes ces questions de boutique, comme il dit. Mais malgré toutes les notes que vous avez pu recevoir à ce sujet, voulez-vous permettre à un simple ouvrier d'exprimer ouvertement ce qu'il pense. (Ici le nom et l'adresse de notre nouveau correspondant).

Je suis, Monsieur, un simple ouvrier sans instruction, mais j'estime qu'il n'est pas besoin d'avoir usé pendant de longues années ses fonds de culottes sur des bancs d'école pour sentir et indiquer où le bât vous blesse.

À l'encontre de votre ex-corréspondant, vous me permettez de trouver que tout ne va pas bien et que le calme est loin d'être revenu. Pour ces Messieurs de la haute politique, tout est fini lorsqu'ils ont obtenu ce qu'ils désiraient.

Les pieds sur les chenets, le ventre plein... Le calme est revenu.

Et bien non, mille fois non, nous sommes loin, très loin d'avoir le calme. Jamais peut-être la lutte n'a été aussi dure. En douceur, en dessous, les bassesses, les calomnies vont leur train. Serre d'un cran ta ceinture misérable travailleur. Deux puissances sont aux prises et avant que l'une ou l'autre ait mordu la poussière, crève si tu veux.

Le calme est revenu !!!

Il existe pourtant de lourdes responsabilités mais pas une voix ne s'élève pour les dénoncer.

Aux temps troublés de l'ancienne municipalité républicaine, il ne se passait pas de jours sans que les journaux avarisés ne trouvaient quelques « pois à des œufs ». Depuis que nous avons le bonheur et l'honneur d'avoir une municipalité cléricale-réactionnaire, on n'a jamais entendu un son discordant dans le chant de louanges.

Le calme est revenu...

Notre journal, M. le Directeur, se pique d'impartialité, voulez-vous me permettre de mettre au point la question des écoles et après celle-là quelques autres peut-être.

J'attends une réponse pour donner suite à ma correspondance.

Agréez M. le Directeur....

PIERRE.

Nous avons accepté avec plaisir l'offre qui nous était faite et voici le premier envoi de notre nouveau correspondant :

Cajarc, le 21 décembre 1906.

Monsieur le Directeur,

Je reçois votre lettre aujourd'hui et vous remercie de la confiance que vous voulez bien m'accorder.

Je commence donc mes envois. Il y a quelques années — je ne précise pas de date, ces détails ne faisant rien à l'affaire — une commission spéciale trouva la Maison d'École des filles dans un tel état de délabrement et présentant un tel danger pour les maîtresses et les élèves que l'évacuation devait se faire immédiatement, aucun délai n'était possible. Huit jours à peine étaient accordés et encore avec toutes réserves.

On trouve rarement du jour au lendemain un local convenable pour recevoir de nombreuses élèves et présentant les garanties d'hygiène indispensable à la santé des enfants. Mais la chance inespérée, qui n'a cessé de poursuivre nos bons gouvernants, venait encore à leur secours. Juste à point, les sœurs venaient de déménager et l'ancien couvent se trouvait libre comme par enchantement. Ce couvent, il est vrai, appartenait au bureau de bienfaisance dont M. Bor, maire, était le président, mais en payant une redevance, on pouvait loger à l'aise, en attendant, et nos chères fillettes et nos institutrices. C'était parer ainsi au plus pressé, les bâtiments neufs viendraient ensuite.

Derrière quels arguments le Bureau de bienfaisance — lisez la municipalité,

## La Vie est prolongée

chez les phthisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le phthisique et, si prise à temps, le guérit ; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien :

**L'Emulsion SCOTT** composée de produits de toute première qualité, préparée scientifiquement, est le remède par excellence ; avec l'Emulsion Scott vous suralimentez votre malade de façon pratique sans lui fatiguer l'estomac et bientôt vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sous prétexte d'économie, une émulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive ; vous le mèneriez droit à sa perte.

Aussi réclamez toujours bien la véritable Emulsion Scott et n'acceptez que les flacons dont l'enveloppe porte la marque : « Le Pêcheur et la morue ».

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Échantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.



car la majeure partie des membres, y compris le président font partie du Conseil — se retrancha-t-il pour refuser de louer ou de prêter ce local... Mystère... Était-ce son devoir ?

Je laisse le public juge, d'autant plus que depuis, le même local, chapelle comprise, a été loué à de simples particuliers.

A qui incombe la faute, si depuis ce temps nos enfants croupissent encore dans le logement insalubre annuellement visité par les eaux et dont la toiture menace ruines.

(A suivre) PIERRE.

D'autre part, nous avons reçu cinq autres communications. Une seule nous paraît intéressante, la voici :

Monsieur le Directeur du Journal du Lot,

Lecteur assidu de votre journal, j'espérais trouver l'exposé clair et net de la question de l'école de filles dans votre dernier numéro.

Mon espoir et celui d'un grand nombre de républicains ayant été déçu, et la mise au point étant nécessaire, je vous demande l'autorisation d'user de vos colonnes et d'excuser l'inexpérience de ma plume.

La construction d'une nouvelle école de filles s'impose à Cajarc depuis longtemps, et si la population est unanime sur ce point, elle ne l'est pas moins, malgré tout, sur le choix du nouvel emplacement, qui lui est indifférent, pourvu que la construction se fasse.

Nul ne l'ignore, à Cajarc, notre conseil municipal est malheureusement et en entier réactionnaire. Lorsqu'au début de l'affaire il fallut choisir l'emplacement de la nouvelle école, nos conseillers, toujours unis aux pieds des autels, se trouvèrent pour une fois adversaires sur la question des intérêts privés.

D'anciens voulaient l'école dans leur quartier, c'est-à-dire sur la route de Cahors, les autres dans leur quartier aussi, mais sur la route de Marcihac. Que décider ? Les frères de l'école chrétienne furent consultés et Monsieur le curé donna son approbation aux deux partis et joignit sa bénédiction. Ce n'était point suffisant !

Des propositions de vente de terrain furent faites par divers propriétaires de la route de Marcihac. L'administration, toujours soucieuse du bien-être des enfants, imposa d'office, mais après enquête cependant, le terrain M..., mais il faut dire aussi que c'est notre conseiller général qui exigea ce choix du Préfet Devais.

Nous sommes persuadé, cependant, qu'il n'avait qu'un but : hâter la construction de l'école, car c'est là le but à poursuivre, malgré l'incurie et la mauvaise volonté du conseil municipal réactionnaire.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

Un père de famille.

**Arrondissement de Gourdon**

Salviac

Foire. — Notre foire favorisée par un temps splendide a été très importante, nos foirails étaient bien garnis ; les bœufs gras se sont bien vendus, nombreuses transactions sur les attelages et les veaux ; les montons gras étaient très recherchés et ceux destinés à l'élevage, quoique amenés en grand nombre, ont trouvé facilement preneurs.

Beaucoup de volailles vendues 1 fr. 20 à 1 fr. 40 le kilog., les oies grasses ont valu 1 fr. 90 et 2 fr. le kilog., les œufs 1 fr. 20 la douzaine.

300 kilog. de truffes avaient été apportés, ils se sont vendus à 40 et 45 fr. le kilog. cette petite quantité a passé inaperçue car, en temps ordinaire l'apport de ce précieux tubercule à la foire du 20 décembre est de 6 à 7.000 kilog.

Les lièvres ont valu de 5 à 6 fr. les perdreaux rouges 2 fr., perdreaux gris 1 fr. 50, bécasses 2,75 à 3 fr., grives 0,45 à 0,50 la pièce.

Les marchands étalagistes ont fait de bonnes affaires et paraissent très satisfaits.

On nous signale la perte ou un vol de porte-monnaie contenant 350 fr. pris à un brave paysan des environs.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro d'intéressantes communications.

**EXPOSITION MARITIME DE BORDEAUX**

L'Exposition Maritime Internationale dont l'ouverture aura lieu, on le sait, à Bordeaux, au mois de Mai 1907, est, dès maintenant, assurée d'un grand succès. Les exposants accourant très nombreux et les Nations Étrangères ont réclamé de vastes emplacements pour leurs Pavillons ; aussi, le Commissariat Général dû fixer au 15 Janvier au lieu du 1<sup>er</sup> Février le dernier délai d'admission. — Les travaux sont très avancés ; l'un des bâtiments faisant face à la Garonne est complètement monté et couvert, la façade principale est déjà debout ainsi qu'une partie des galeries latérales.

M. Bertin, membre de l'Institut, Commissaire Général et notre confrère M. V. Morlot, Commissaire Général adjoint, officiellement nommés par décret du 17 novembre, ont été reçus par M. le Président de la République qui a décidé de venir visiter l'Exposition à la fin de Mai ou au commencement de Juin.

**Bulletin Financier**

Paris, le 21 décembre,

Les bonnes dispositions que nous signalons hier s'accroissent aujourd'hui sur notre marché. Les transactions reprennent de l'activité. A signaler la brillante tenue du Rio qui passe de 2150 à 2199. L'action des chemins de fer du Nord s'inscrit à 1808 en hausse de 50 fr. sur la nouvelle du dépôt au Parlement anglais du projet de loi autorisant la Construction d'un tunnel sous le détroit du Pas-de-Calais.

La Rente française très ferme clôture à 95,25.

Les fonds russes sont calmes : le 5/0/1900 vaut 85,80 et le consolidé 77,25. L'Extérieure cote 95,10 ; le Portugais, 71,20 et le Turc 94.

Les Chemins français bien impressionnés par la hausse du Nord sont soutenus : La Lyon fait 1314 ; le Midi 1114 et l'Orléans 1330.

Parmi les grands Etablissements de Crédit ; la Banque de Paris est à 1634. Le Crédit Lyonnais à 1203 ; le Crédit Foncier à 690 ; la Société Générale à 602 et le Comptoir National d'Escompte à 695.

Les ateliers de Constructions électriques du Nord et de l'Est (Jeumont), restent fermement tenus à 300.

La Chemard et Walker est très demandée à 542, et Cœvreni-Breg à 312 fr.

**A VENDRE**

**UN MATÉRIEL DECAUVILLE**

en parfait état

comprenant voie de 0 m 50, courbes et croisements, et vagonnets

S'adresser au bureau du Journal

**UN MONSIEUR** offre grati-

tement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**Atelier de Tapisserie**

**JEAN MISPOULIÉ**

TAPISSEUR

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

**TRAVAIL SOIGNÉ**

PRIX MODÉRÉS



**Bibliographie**

NOVEMBRE. — C'est vendredi dernier que le fameux jury de la *Vie Heureuse*, composé de dix-huit dames, a décerné son prix annuel.

Ce n'est pas la question de ne savoir quel ouvrage récompenser qui tourmente le plus les sœurs de Mme Desbordes et de Georges Sand, mais surtout, d'avoir à se prononcer entre des œuvres écrites par des hommes et des œuvres écrites par des femmes. Deux camps les divisent. Les unes sont féministes, telles que Mme Dieulafoy, Mme Daniel Lesueur, Mme Félix-Faure-Goyau ; d'autres sont masculinistes, si l'on peut dire, et, parmi les plus acharnées, il faut citer Mme Séverine et Mme Marcelle Tinayre.

— « Les hommes ont pour eux le *Prix Goncourt* ! s'écrient les féministes.

— « Peu importe, ripostent les masculinistes, c'est un homme, un homme qu'il nous faut ! »

On voit d'ici que la précédente réunion qui eut lieu chez Mme Daniel Lesueur ne devait point se passer sans agitation.

Le jury de la *Vie Heureuse* se réunissant chez l'une, tantôt chez l'autre de ses membres, mais ne peut fonctionner que secrètement, sans qu'aucune personne étrangère soit admise à surprendre ses décisions !

M. Pierre Loti, venant rendre visite à Mme Alphonse Daudet, tomba un jour sur une séance de cette académie, le valet de chambre étourdi l'ayant laissé entrer. Ces dames furent heureuses de la diversion, acclamèrent l'écrivain, mais... mais elles suspendirent impitoyablement le cours de leurs travaux.

De ces érudites de M. Brunetière et de M. de Vogüé, la femme qui parle le plus brillamment, et semble le plus facilement considérer ces choses avec de passagères et juvéniles ironies, est Mme de Noailles. Elle est arrivée en retard, s'assied dans la fauteuil le plus profond, s'y enfonce jusqu'à ce que ses pieds ne touchent plus le sol. Bientôt elle se soulève, changera de position, s'accroupira sur les coussins :

— Mais, Madame, mais chère Madame... Les mots viennent à ses lèvres, rapides, les arguments décisifs et péremptoires se succèdent ; elle proteste, elle s'emballe... Et puis, lorsqu'on n'a pas l'air de vouloir se ranger à son avis, elle fait un geste de ses deux bras en l'air pareille à quelque petite Tanagra qui monterait le ciel en disant : « Laissons faire les dieux ! »

Mme Daniel Lesueur est parmi les plus pondérées et les plus sages. Elle aime que l'on ne digresse pas indéfiniment sur les subtilités. Mme Séverine se laisse facilement emporter, sa tête poudrée à la maréchale remue sous un chapeau à la Théroigne de Méricourt.

Mme Alphonse Daudet rêve de tout concilier. Elle s'efforce de n'être d'aucun clan, sinon pour voter du côté féministe. Elle ramène les opinions qui s'égarèrent, veut obliger à plus de justice celles qui, se laissant entraîner par des considérations incidentes, sans apercevoir que, parfois, elle se laisse attirer par les raisonnements de son cœur ; on voudrait la confondre, elle refuse tous les arguments ; elle sait qu'une femme de lettres est bonne épouse, fille admirable elle n'a plus le courage de disputer aussi vivement les défauts de son livre.

Mme Daudet qui a passé sa vie au milieu des gens de lettres les plus illustres de son temps, et qui devrait connaître la qualité des sentiments qu'ils éprouvent chacun pour autrui, ne connaît pas le mal : c'est une sage... Au milieu des discussions parfois vives du jury, ses protestations semblent le murmure d'une fraîche fontaine.

Mme la baronne de Pierrebout et Mme Catulle Mendès sont plus détachées, en apparence, de la discussion. Mme de Pierrebout regarde l'une, regarde l'autre, avec de beaux yeux olympiens, conserve une tenue admirable, mais réservée ; elle ne cesse guère d'être comme en visite ni de se mêler à la conversation dans la mesure seulement où l'abandon, le tact, ses affinités personnelles la contraignent.

Mme Mendès est plus absorbée par ses pensées ; elle tranche vivement avec sa pâleur sur le cercle. Imaginez une fleur d'orchidée parmi des œuillets et des roses et des pivions. Ce qu'elle dit est sensé et charmant, avec une forme qu'elle se plaît à rendre jolie.

Mme Félix Faure-Goyau est jupitérienne ; elle délibère, elle commande sans vouloir s'engager dans les détails inutilement compliqués. Elle dit ce qu'elle veut sans fioritures ; ce n'est déjà plus une académicienne lorsqu'elle parle, mais un conseil diplomatique.

Mme Judith Gautier est là comme une bone d'espece, qui ne sait plus trop si elle descend de l'Olympe, d'un camée du second

Empire ou d'un kakemono de la collection Hayashi... Près d'elle, Mme Gabrielle Réval semble quelque Junon vêtue de velours noir... Mme Marni a de beaux yeux brillants qui contemplent ces choses avec une sympathique philosophie... Mme Juliette Adam ne vient jamais, mais Madame Podarowska est toujours là... Mmes Arvèle Barinet et Bantzon se tiennent un peu à l'écart... un peu d'un autre temps déjà... Et Mme de Brouettes vaiguillant la marche de cette brillante et bruisante réunion dont les décisions tiennent en suspens, non seulement les petites jeunes filles qui ont soumis à ses jugements leur premier volume de vers, mais encore les romanciers déjà connus, qui sollicitent sa consécration.

— Votons pour M. Géniaux, l'auteur de *L'Homme de paille*... s'écrie Mme Séverine, les lèvres rouges.

— Mesdames, votons pour Mlle André Gréthis, elle a écrit de beaux vers ! ripostent Mmes Alphonse Daudet et Daniel Lesueur.

— Votons pour M. Derennes, dit l'une.

Mais des protestations s'élevèrent : « Mesdames, nous serions ridicules, le titre du volume de M. Derennes nous empêche de lui décerner le prix. — Et pourquoi je vous prie ? — Voyons, nous ne pouvons décerner couronner un livre qui s'appelle : *L'Amour jessé* ! »

Mme Arvèle Barina a donné sa démission... On proteste... Et l'on songe tout bas à la femme-écrivain qui pourra la remplacer. Les unes voudraient Mme Myrian Harry ; les autres plus conservatrices, songeaient que l'Académie a son parti des deux, proposent Mme la duchesse de Roban...

Et Mme de Brouettes essaie de ramener un peu de calme dans l'assemblée...

SPARKLETT  
*Echos de Paris*

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 177<sup>e</sup> livraison (22 décembre 1906).

La Sorcière du Vésuve, par Gustave et Georges Toudouze. — D'où vient le gibier que nous mangions, par L. Viator. — Le Noël du père Chanteau, par Jean Marbel. — L'enfant aux fourrures, par Adrien Remacle. — Les secrets de la prestidigitacion, par St-Jean de l'Escap.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

**CENTRAL-GARAGE**  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
**R. WILCKEN**

**Voitures d'occasion disponibles**  
Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All Magnéto, 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., dais, glaces, Rem. à neuf.  
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonneau, 4 pl. dais et glaces.  
Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonneau, 4 pl., dais et glaces.  
Voiture UMIC (G. Richard et C<sup>o</sup>), 4 cyl. Magnéto, Entrée latérale.  
Voiture PANHARD-LEVISSOR, 15 HP, carb. Krebs, Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.  
Voiture Electrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec les Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant électricité. Accumulateurs de toute capacité.  
Stock de pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COULSLANT



Grand'maman éprouve d'insupportables maux de reins : ce doit être un lumbago. Elle va se coucher et s'appliquera avant de se mettre au lit un papier de **OUATE THERMOGENE** ; demain, elle souffrira plus.

Le Thermo-gène est le topique souverain contre les **Rhumas, Maux de Gorge, Névralgies, Points de côté, Lumbagos, Torticolis** et toutes les **Bouleurs Rhumatismales**. C'est le révulsif par excellence ; il est aux vieux remèdes : emplâtres, sinapismes, teinture d'iode, cataplasmes, thapsias, ce que la lumière électrique est aux anciennes lampes à huile.

Son emploi est des plus facile : il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal ; si l'on veut une réulsion prompte et plus énergique, on aspergera le **THERMOGENE** d'eau-de-vie ou d'eau de Cologne.

En vente : CAHORS : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

**ÉTUDE**  
DE  
**M<sup>e</sup> Franck CHATONET**  
AVOÜÉ A CAHORS  
5, rue Fénelon, 5  
(Successeur de M<sup>e</sup> DUPUY et LACOSSE)

**EXTRAIT**  
d'un jugement de séparation de corps

Suivant jugement de défaut faute de conclure, rendu par le tribunal de première instance de Cahors le vingt huit mil neuf cent six, devenu définitif, la séparation de corps a été prononcée entre Madame DÉLINA SOULIE, sans profession, demeurant aux Crozets, commune de Nadillac et Monsieur Louis DUPRÉ, son mari, demeurant au même lieu, et ce, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari, qui a été condamné aux dépens.

Pour extrait certifié sincère et véritable,  
Cahors, le vingt décembre mil neuf cent six.

L'Avoué de l'épouse Dupré,  
**F. CHATONET.**

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**LIVRAISON DE LA RÉCOLTE DES TABACS DE 1906**

**MAGASIN DE CAHORS**

**1<sup>re</sup> Commission**

**2<sup>e</sup> Commission**

Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.
Echantillons...	16 Janvier	Prayssac...	22, 23, 24 Janvier	Porte-graines...	17 Janvier	St-Denis...	31 Janvier, 1 <sup>er</sup> Février
Porte-graines...	17 id.	Pescadoires...	24, 25 id.	St-Vincent-Rive-D'Or...	17, 21 id.	Calamane...	1 <sup>er</sup> Février
Lagarde...	17 id.	Grézels...	25, 26 id.	Douelle...	17, 18, 19, 21, 22 id.	Nuzéjols...	2 id.
Anglars-Juillac...	17, 18, 19 id.	Cahors-Bégoux...	26, 28, 29 id.	Albas...	22 id.	Catus...	2 id.
Bélaye...	19 id.	Cahors-Gaboussat...	29, 30 id.	Parnac...	22, 23 id.	Francoules...	2, 4 id.
Castelfranc...	19 id.	Le Montat...	30 id.	Craysac...	23, 24 id.	Gézac...	4 id.
Les Junies...	19, 21 id.	Mercuès...	18, 19, 21, 30, 31 id.	Luzech...	24, 25 id.	Montcuq...	4 id.
Lalastide-du-Vert...	21 id.	Espère...	31 Janvier et 1 <sup>er</sup> Février	Pradines...	25, 26, 28, 29, 30 id.	St-Laurent...	4 id.
St-Médard...	21, 22 id.	Caillac...	1 <sup>er</sup> , 2 id.	Maxou...	30, 31 id.	St-Cyprien...	4 id.
Puy-l'Évêque...	22 id.			Boissières...	31 id.	Lascabanes...	4 id.

**CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS.**

Marcihac...	4, 5 février	Tour-de-Faure...	9, 14 février	St-Martin-Laboural...	5, 6 février	Corn...	14, 15, février
Blars...	5, 6 id.	Laroque-Touze...	14, 15 id.	Cénévières...	6, 7, 8 id.	Espagne-St-Eulalie...	15 id.
St-Sulpice...	6, 7 id.	Carayac...	15 id.	Limoigne...	8 id.	Bregues...	16 id.
St-Ghels...	7 id.	Gréaou...	15 id.	Lugagnac...	8, 9 id.	Bédun...	16, 18 id.
Sauliac...	7, 8 id.	Cajarc...	16, 18 id.	Bergany...	9 id.	Boussac...	18 id.
St-Cirq-Lapopie...	8 id.	Montbrun...	18 id.	Cabrerets...	9, 14 id.	Larnagol...	18, 19 id.
Crégols...	8 id.	St-Pierre-Touze...	18 id.	Lentillac...	14 id.	Cadriou...	19 id.
				Orniac...	14 id.	Calvignac...	20 id.

**CONTROLE DE CULTURE DE CAJARC.**

Flagnac...	19 février	Labenque...	23 février	St-Géry...	21 février	Lauzès...	22, 23 février
Pern...	19, 20 id.	Montdouce...	23 id.	Arcambal-Pastural...	21 id.	Senaillac...	23 id.
St-Paul-Labouffie...	20 id.	Aujols...	23 id.	Bouziès...	21 id.	St-Cernin...	23 id.
St-Alauzie...	20, 21 id.	Cieurac...	25 id.	Escalauzels...	21 id.	Flaugnac...	25 id.
Castelnau...	21 id.	Cremps...	25 id.	Caniac...	21 id.	Arcambal...	25 id.
L'Hospitalet...	21 id.	Fontanes...	25, 26 id.	St-Martin-de-Vers...	22 id.	Valroufié...	25 id.
Cahors (Nord)...	21, 22, 23 id.	Laburgade...	26 id.	Sabadel...	22 id.	Larrouque-des-Ars...	25, 26 id.
Vers Major et minor...	23 id.	Cahors (Sud)...	26 id.	Cras...	22 id.	Lamadeleine...	25, 26 id.
Cours...	23 id.	Labastide-Marnhac...	26 id.				

**CONTROLE DE CULTURE DE CAHORS.**

Flagnac...	19 février	Labenque...	23 février	St-Géry...	21 février	Lauzès...	22, 23 février
Pern...	19, 20 id.	Montdouce...	23 id.	Arcambal-Pastural...	21 id.	Senaillac...	23 id.
St-Paul-Labouffie...	20 id.	Aujols...	23 id.	Bouziès...	21 id.	St-Cernin...	23 id.
St-Alauzie...	20, 21 id.	Cieurac...	25 id.	Escalauzels...	21 id.	Flaugnac...	25 id.
Castelnau...	21 id.	Cremps...	25 id.	Caniac...	21 id.	Arcambal...	25 id.
L'Hospitalet...	21 id.	Fontanes...	25, 26 id.	St-Martin-de-Vers...	22 id.	Valroufié...	25 id.
Cahors (Nord)...	21, 22, 23 id.	Laburgade...	26 id.	Sabadel...	22 id.	Larrouque-des-Ars...	25, 26 id.
Vers Major et minor...	23 id.	Cahors (Sud)...	26 id.	Cras...	22 id.	Lamadeleine...	25, 26 id.
Cours...	23 id.	Labastide-Marnhac...	26 id.				

**MAGASIN DE SOUILLAC**

Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.
Echantillons...	14 Janvier	Bretenoux...	1 <sup>er</sup> Février	Floirac...	16 Février
Payrac...	15 id.	Loubressac...	1 <sup>er</sup> id.	Montvalent...	18 id.
Fajoles...	15 id.	St-Céré...	1 <sup>er</sup> id.	St-Sozy...	18, 19 id.
Rouffillac...	15 id.	St-Michel-Loubéjou...	1 <sup>er</sup> , 2 id.	Meyronne...	19 id.
Anglars-Nozac...	15 id.	Prudhomat...	2, 4 id.	Lacave...	20 id.
Loupiac...	15 id.	Durbans...	4 id.	Creyssac...	20, 21 id.
Masclat...	16 id.	Sonac...	4 id.	Miers...	20 id.
Lamothe-Fénelon...	16, 17 id.	St-Simon...	4, 5 id.	St-Denis...	21, 22 id.
Le Roc...	17, 18, 19 id.	Assier...	5 id.	Vayrac...	22 id.
Le Vigan...	19 id.	Livernon...	5 id.	Bétaillé...	22, 23 id.
Soullaguet...	19 id.	Grézels...	5 id.	Rignac...	23 id.
Payrignac...	19 id.	Lissac...	5 id.	Gramat...	23 id.
St-Cirq-Madelon...	19 id.	Reilhac...	5 id.	Strenquels...	23 id.
Saint-Clair...	19 id.	Espédaillac...	5 id.	Condat...	23 id.
Gourdon...	19, 21 id.	Quissac...	5 id.		
Dégagnac...	22, 23, 24, 25 id.	Pinsac...	5, 6, 7 id.		
Léobard...	25 id.	Lanzac...	7, 8 id.		
Salviac...	25, 26, 28, 29 id.	Souillac...	8, 9 id.		
St-Germain...	30 id.	Lachapelle...	9, 14 id.		
Strayssinet...	30 id.	Cuzance...	14 id.		
St-Chamarand...	30 id.	Martel...	14, 15 id.		
Concorès...	31 id.	Baladou...	15, 16 id.		

**Contrôle de culture de Gourdon**

Echantillons...	14 Janvier	Bretenoux...	1 <sup>er</sup> Février
Payrac...	15 id.	Loubressac...	1 <sup>er</sup> id.
Fajoles...	15 id.	St-Céré...	1 <sup>er</sup> id.
Rouffillac...	15 id.	St-Michel-Loubéjou...	1 <sup>er</sup> , 2 id.
Anglars-Nozac...	15 id.	Prudhomat...	2, 4 id.
Loupiac...	15 id.	Durbans...	4 id.
Masclat...	16 id.	Sonac...	4 id.
Lamothe-Fénelon...	16, 17 id.	St-Simon...	4, 5 id.
Le Roc...	17, 18, 19 id.	Assier...	5 id.
Le Vigan...	19 id.	Livernon...	5 id.
Soullaguet...	19 id.	Grézels...	5 id.
Payrignac...	19 id.	Lissac...	5 id.
St-Cirq-Madelon...	19 id.	Reilhac...	5 id.
Saint-Clair...	19 id.	Espédaillac...	5 id.
Gourdon...	19, 21 id.	Quissac...	5 id.
Dégagnac...	22, 23, 24, 25 id.	Pinsac...	5, 6, 7 id.
Léobard...	25 id.	Lanzac...	7, 8 id.
Salviac...	25, 26, 28, 29 id.	Souillac...	8, 9 id.
St-Germain...	30 id.	Lachapelle...	9, 14 id.
Strayssinet...	30 id.	Cuzance...	14 id.
St-Chamarand...	30 id.	Martel...	14, 15 id.
Concorès...	31 id.	Baladou...	15, 16 id.

**Contrôle principal de Souillac**

Echantillons...	14 Janvier	Bretenoux...	1 <sup>er</sup> Février
Payrac...	15 id.	Loubressac...	1 <sup>er</sup> id.
Fajoles...	15 id.	St-Céré...	1 <sup>er</sup> id.
Rouffillac...	15 id.	St-Michel-Loubéjou...	1 <sup>er</sup> , 2 id.
Anglars-Nozac...	15 id.	Prudhomat...	2, 4 id.
Loupiac...	15 id.	Durbans...	4 id.
Masclat...	16 id.	Sonac...	4 id.
Lamothe-Fénelon...	16, 17 id.	St-Simon...	4, 5 id.
Le Roc...	17, 18, 19 id.	Assier...	5 id.
Le Vigan...	19 id.	Livernon...	5 id.
Soullaguet...	19 id.	Grézels...	5 id.
Payrignac...	19 id.	Lissac...	5 id.
St-Cirq-Madelon...	19 id.	Reilhac...	5 id.
Saint-Clair...	19 id.	Espédaillac...	5 id.
Gourdon...	19, 21 id.	Quissac...	5 id.
Dégagnac...	22, 23, 24, 25 id.	Pinsac...	5, 6, 7 id.
Léobard...	25 id.	Lanzac...	7, 8 id.
Salviac...	25, 26, 28, 29 id.	Souillac...	8, 9 id.
St-Germain...	30 id.	Lachapelle...	9, 14 id.
Strayssinet...	30 id.	Cuzance...	14 id.
St-Chamarand...	30 id.	Martel...	14, 15 id.
Concorès...	31 id.	Baladou...	15, 16 id.